

2. Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée

2.1 Décrivez les enjeux environnementaux du territoire (mention des principaux zonages environnementaux à joindre en annexe) sensibilité, vulnérabilité, tendances d'évolution :

ZNIEFF II (Massif du Mont-Blanc et ses annexes)

2-2. Le territoire concerné fait-il l'objet d'une procédure d'urbanisme en cours ou de documents de planification approuvés ?

PLU approuvé le 22/01/2012. PLU Grenelle prescrit le 11/06/2014.

2.3 Décrivez les pressions pesant sur le territoire concerné (par exemple étalement urbain...) :

Le département de la Haute-Savoie, dans son ensemble, est le lieu d'une croissance démographique importante avec des conséquences sur le logement, les déplacements et de fortes tensions sur les espaces agricoles et naturels. Il faut ajouter, à ce contexte, pour la commune de Saint-Gervais, la configuration du site et la présence de multiples phénomènes naturels.

3. Description des principales incidences (positives, négatives, directes, indirectes, cumulatives) sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du PPRN :

S'agissant des champs environnementaux, autres que les risques, décrivez les effets potentiels du projet de PPRN :

Effets potentiels sur l'étalement urbain : cette modification du PPR qui va intégrer les études du service RTM relatives à la caractérisation des écoulements dans le torrent de Bionnassay, aura pour conséquence de geler la construction sur une vingtaine de parcelle et environ 1 hectare.

Les dispositions issues de la modification du PPR ne favoriseront donc pas l'étalement urbain.

Effets potentiels sur les zones naturelles et agricoles : aucun.

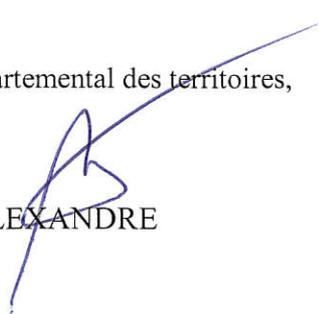
Effets potentiels sur les pollutions des eaux (accidentelles notamment) : sans objet.

Effets potentiels sur le patrimoine bâti, les sites et paysages : pas d'identification de bâti remarquable ou d'une protection au titre du paysage.

Effets potentiels sur le cadre de vie, l'exposition des populations aux pollutions et nuisances : néant.

Fait à Annecy, le

Le directeur départemental des territoires,


T. ALEXANDRE

Plan de situation et secteur de la modification du PPR de Saint-Gervais

